

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière : Décisions
budgétaires

**OBJET :
VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF
2015 - VILLE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 05.04.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.04.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 15.04.2016

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2016,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI
Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD
Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth,
CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-
DAIDE Hélène, LINO Stéphanie, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS
Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. THOMAS Eric,

Secrétaire : Mme Sarah EL. KAHAZ,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2015 approuvant le
budget primitif 2015 et les décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de
l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administratives tenue par
Monsieur le Maire,

Constatant que le Maire a quitté la séance au moment du vote conformément à
l'article L. 2121-14 du CGCT.

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une
identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Après avis de la Commission des Finances du 07 avril 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le compte administratif 2015 VILLE, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	12 934 849.55 €
Recettes réalisées	16 117 485.47 €
Excédent de clôture	3 182 635.92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	9 171 494.90 €
Recettes réalisées	9 741 465.54 €
Excédent de clôture	569 970.64 €

Soit un excédent global pour l'exercice de 3 752 606.56 € (**résultat de clôture**).

CONSTATE les résultats du budget VILLE :

	RESULTAT A LA CLOTURE N-1	PART. AFFECTE INVESTISSEMENT N	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	- 3 556 667.59	0.00	569 970.64	- 2 986 696.95
Fonctionnement	5 757 476.61	- 3 556 667.59	3 182 635.92	5 383 444.94
TOTAL	2 200 809.02	- 3 556 667.59	3 752 606.56	2 396 747.99

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 avril 2016.

Le Maire,



Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

15 AVR. 2016

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

14 AVR. 2016

Par publication le :

15 AVR. 2016

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE
Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 14/04/2016
N°011-211100763-20160411-2016-72-DE

Accusé de réception de Préfecture du 14/04/2016
N°011-211100763-20160411-2016-72b-BF